

# CRITÈRES DE SÉLECTION

## BONS PLANS LA VÉLODYSSÉE



**PRÉ-REQUIS POUR LES HÉBERGEURS ET OFFICE DE TOURISME\***  
être porteur de la marque nationale Accueil Vélo



**VALIDITÉ DE L'OFFRE** : Le « Bon Plan » est proposé par les prestataires **toute l'année** (pendant toute la période d'ouverture de la structure partenaire)



**TRANSPARENCE DE L' AFFICHAGE** : Quel que soit le support (vitrine, papier, site Internet), l'offre est clairement affichée et portée à connaissance de la clientèle.



**ACCÈS** : L'établissement partenaire se situe dans un rayon de 5 km de l'itinéraire officiel de La Véloodyssée



**STATIONNEMENT** : L'établissement dispose de stationnements vélos sur place, ou bien à proximité: prise en compte des stationnements disponibles sur la voie publique. (5 places minimum – nombre adapté selon le type de structure)



**CONSIGNES** : L'établissement propose des consignes à bagages ou à la possibilité de garder les sacoches des itinérants le temps de profiter des services proposés par l'établissement (service gratuit ou payant)



**RESTAURANTS & BARS** : L'établissement participe à la valorisation et à la préservation des patrimoines alimentaires régionaux, en **priviliégiant des spécialités et/ou recettes locales, préparées à base de produits locaux, issus de circuits courts, raisonnés, équitables, avec peu d'emballages.**



**ENGAGEMENT** : Une attention particulière sera portée sur la nature du « Bons Plan » proposé par l'établissement avec le souhait de privilégier les démarches durables et responsables et ainsi exclure toute offre contraire à ces principes (par exemple un goodies qui pourrait être produit en Chine).

Vous remplissez tous ces critères ?

 Je complète le formulaire en ligne